Permis et handicap : ton accompagnement chez En Voiture Simone

Chaque élève est unique. Ce document t'indique comment nous contacter et comment ta demande d'aménagement est traitée, à chaque étape de ta formation.

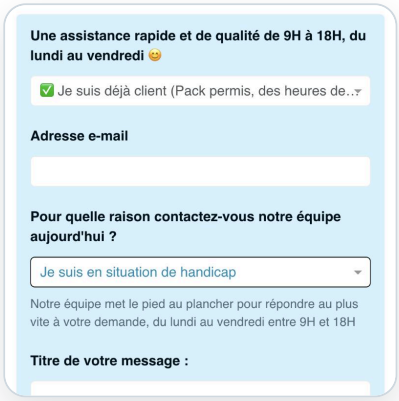
Nous contacter

Un formulaire dédié, une équipe à l'écoute

Pour toute question liée au handicap ou à un besoin d'aménagement, écris-nous via notre formulaire de contact :

1. Indique si tu es déjà client ou non ;
2. Choisis le motif **Je suis en situation de handicap** ;
3. Décris ta situation et tes besoins (pièces jointes possibles).

Accéder au formulaire → Du lundi au vendredi, 9h – 18h



aide.envoituresimone.com

Comment nous traitons ta demande

1. **Signalement**
   Tu nous indiques ton besoin d'aménagement via le formulaire de contact (motif « Je suis en situation de handicap »), à l'inscription ou lors de ton évaluation de départ.

2. **Prise de contact**
   Notre équipe revient vers toi rapidement pour étudier ta demande.

3. **Échange**
   Nous faisons le point avec toi (et, si tu le souhaites, tes proches ou référents) sur tes besoins et les aménagements nécessaires.

4. **Orientation**
   Nous t'orientons vers un enseignant du réseau En Voiture Simone adapté à ta situation. Si aucun n'est disponible dans ta zone, nous t'orientons vers une école de conduite équipée, notamment grâce à la base du CEREMH (ceremh.org).

5. **Suivi**
   Ton parcours est suivi tout au long de la formation et ajusté si besoin.

CONFIDENTIALITÉ

Tu n'as pas à nous communiquer ton diagnostic. Seules les informations utiles à l'organisation de ta formation sont recueillies, avec ton accord. Elles sont accessibles uniquement aux personnes chargées de ton accompagnement.

AVANT DE COMMENCER : TON NEPH

Pour suivre une formation avec En Voiture Simone, tu dois disposer d'un **numéro NEPH**. Lors de ta demande sur le site de l'ANTS, tu déclares ta situation de handicap le cas échéant. Comment faire ma demande de NEPH

HANDICAP SURVENU APRÈS L'OBTENTION DU PERMIS

Si le handicap survient après l'obtention du permis, il n'est en principe pas nécessaire de repasser les épreuves. Tu dois obtenir un avis médical, puis régulariser ton permis auprès de la préfecture. Celle-ci peut toutefois demander une vérification de ta conduite sur le véhicule aménagé.

À savoir sur le permis en situation de handicap

DÉMARCHES

- Visite médicale auprès d'un médecin agréé du département : il faut avoir 17 ans et être reconnu « apte » pour passer l'examen pratique. La visite précise les aménagements du véhicule et des épreuves.
- Déclaration du handicap sur le site de l'ANTS lors de la demande de permis (NEPH), avec l'avis médical et les justificatifs.

AMÉNAGEMENTS POSSIBLES

- **Moteur :** doubles commandes et dispositifs adaptés (boîte automatique, cercle d'accélération, télécommande au volant, inverseur de pédales).
- **Auditif :** temps prolongé au Code, interprète LSF ou codeur LPC à l'examen pratique.
- **Troubles cognitifs :** supports visuels, démonstrations décomposées, consignes écrites adaptées.

AIDES FINANCIÈRES

- Visite médicale gratuite dès 50 % de taux d'invalidité.
- Agefiph pour les salariés du secteur privé (jusqu'à 1 300 €).
- FIPHFP pour la fonction publique.
- PCH attribuée par la MDPH.

TES DROITS

- Aucune surprime tarifaire liée au handicap, ni auprès de l'auto-école ni auprès de l'assureur.
- Permis permanent si le handicap est stable, temporaire s'il nécessite un suivi médical évolutif.
- Les équipements installés doivent être déclarés à ton assurance auto.

Pour aller plus loin : Je suis en situation de handicap et j'ai des questions sur ma formation. Les contacts des MDPH et de l'Agefiph sont listés en page 3.

Contacts utiles

Pour financer ta formation ou l'adaptation de ton véhicule, et être accompagné dans tes démarches, contacte les organismes dédiés au handicap de ton département ou de ta région. Chaque nom est un lien cliquable.

Maisons Départementales pour les Personnes Handicapées (MDPH)

01	Ain	26	Drôme	52	Haute-Marne	78	Yvelines
02	Aisne	27	Eure	53	Mayenne	79	Deux-Sèvres
03	Allier	28	Eure-et-Loir	54	Meurthe-et-Moselle	80	Somme
04	Alpes-de-Haute-Provence	29	Finistère	55	Meuse	81	Tarn
05	Hautes-Alpes	30	Gard	56	Morbihan	82	Tarn-et-Garonne
06	Alpes-Maritimes	31	Haute-Garonne	57	Moselle	83	Var
07	Ardèche	32	Gers	58	Nièvre	84	Vaucluse
08	Ardennes	33	Gironde	59	Nord	85	Vendée
09	Ariège	34	Hérault	60	Oise	86	Vienne
10	Aube	35	Ille-et-Vilaine	61	Orne	87	Haute-Vienne
11	Aude	36	Indre	62	Pas-de-Calais	88	Vosges
12	Aveyron	37	Indre-et-Loire	63	Puy-de-Dôme	89	Yonne
13	Bouches-du-Rhône	38	Isère	64	Pyrénées-Atlantiques	90	Territoire de Belfort
14	Calvados	39	Jura	65	Hautes-Pyrénées	91	Essonne
15	Cantal	40	Landes	66	Pyrénées-Orientales	92	Hauts-de-Seine
16	Charente	41	Loir-et-Cher	67	Bas-Rhin	93	Seine-Saint-Denis
17	Charente-Maritime	42	Loire	68	Haut-Rhin	94	Val-de-Marne
18	Cher	43	Haute-Loire	69	Rhône	95	Val-d'Oise
19	Corrèze	44	Loire-Atlantique	70	Haute-Saône	9A	Guadeloupe
2A	Corse-du-Sud	45	Loiret	71	Saône-et-Loire	9B	Martinique
2B	Haute-Corse	46	Lot	72	Sarthe	9C	Guyane
21	Côte-d'Or	47	Lot-et-Garonne	73	Savoie	9D	La Réunion
22	Côtes-d'Armor	48	Lozère	74	Haute-Savoie	9E	Saint-Pierre-et-Miquelon
23	Creuse	49	Maine-et-Loire	75	Paris	9F	Mayotte
24	Dordogne	50	Manche	76	Seine-Maritime		
25	Doubs	51	Marne	77	Seine-et-Marne		

Agefiph — Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

Annuaire national
Auvergne-Rhône-Alpes
Bourgogne-Franche-Comté
Bretagne
Centre-Val de Loire
Grand Est
Hauts-de-France
Île-de-France
Normandie
Nouvelle-Aquitaine
Occitanie
Pays de la Loire
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
Antilles-Guyane-Saint-Pierre-et-Miquelon
La Réunion - Mayotte